

Le producteur
d'eau potable



Le distributeur
d'eau potable



Dépassement de la limite de qualité pour le Métolachlore-ESA

Le Métolachlore-ESA : de quoi s'agit-il ?

Le Métolachlore-ESA est un produit de dégradation d'un herbicide : le S-Métolachlore utilisé notamment pour les cultures de Maïs

Absence de risques sanitaires

La réglementation définit une limite de qualité de 0,1 µg/L pour cette molécule dont la valeur est fixée selon le principe de précaution. Il existe en outre une valeur sanitaire maximale qui correspond à la concentration maximale admissible sans impact sur la santé pour une personne qui consommerait cette eau tout au long de sa vie. **Cette valeur est de 510 µg/L soit 5000 fois supérieures à la limite de qualité. En d'autres termes, il n'y pas, en l'état actuel des connaissances scientifiques, de risques sanitaires liés aux dépassements constatés aujourd'hui.**

Les mesures prises par Eau du Pays de Saint-Malo

Modification des pratiques agricoles : Eau du Pays de Saint-Malo promeut le désherbage mécanique sans utilisation de pesticides de façon à ce que la molécule de S-Métolachlore soit moins utilisée.

Eau du Pays de Saint-Malo effectue des **travaux sur les usines de traitement ou met en place des modification des conditions de traitement** pour permettre de distribuer une eau réglementairement conforme.

Les coûts liés à ces mesures sont proches de :

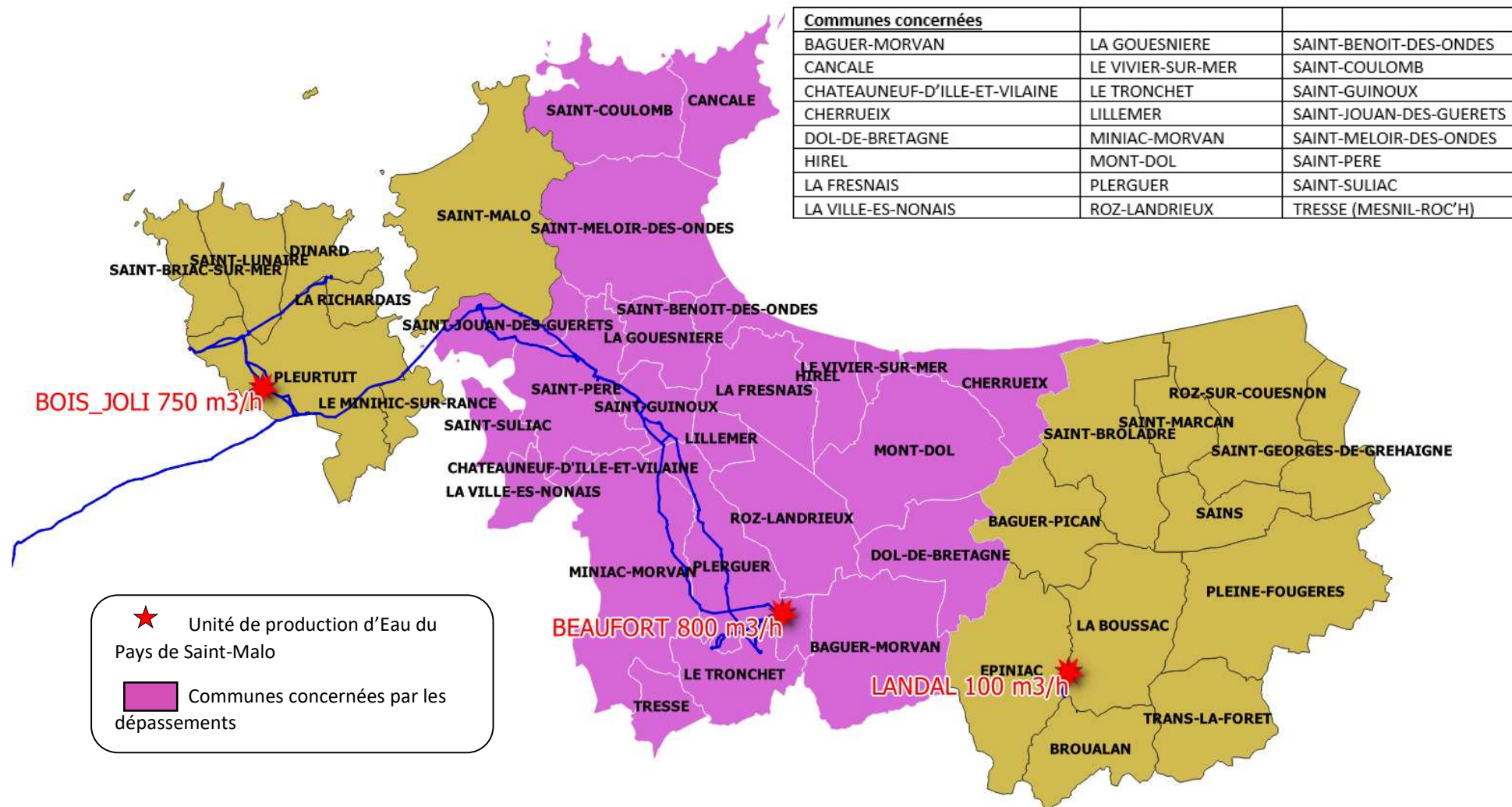
- ⇒ 450 000 € d'investissement ;
- ⇒ 330 000 €/an de fonctionnement soit 0,038 €/HT/m³.

Les communes concernées

Les communes concernées par les dépassements sont présentées sur la carte de la page suivante

Résultats des mesures de qualité des eaux produites

<https://www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr> rubrique **production d'eau potable** sous-rubrique **qualité de l'eau produite**



Résultats des analyses – limite de qualité = 0,1 µg/L – Valeur maximale sanitaire = 510 µg/L :

Usine de Plerguer	18/05/2021	10/06/2021	08/07/2021	19/07/2021
ESA-Métolachlore	0,200 µg/L	0,210 µg/L	0,150 µg/L	0,195 µg/L